Prix du Comité des services en langue française d'OSSTF/FEESO

PRIX DU MÉRITE 2012

BUT

Le prix est décerné annuellement à un membre d'OSSTF/FEESO qui fait preuve d'un leadership exceptionnel dans l'épanouissement et la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/FEESO. Les candidats rêvés auront aussi démontré des contributions exceptionnelles aux activités en français dans leurs lieux de travail et (ou) dans leurs communautés.

Le récipiendaire du Prix du mérite doit respecter les critères suivants :

- i) Être membre en règle, selon les dispositions du Règlement 2, article (1).
- ii) Avoir fait preuve d'un leadership exceptionnel dans l'épanouissement et la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/FEESO. (60 pour cent de la pondération)
- iii) Avoir fait preuve de contributions exceptionnelles aux activités en français dans leurs lieux de travail et (ou) dans leurs communautés. (40 pour cent de la pondération)

MISES EN CANDIDATURE

Qui peut mettre en candidature?	Tous	les	membres	en	règle	d'OSSTF/FEESO,	d'un	comité

exécutif d'une unité de négociation ou d'un district ou d'un comité ou conseil provincial peuvent mettre en candidature un autre membre d'OSSTF/FEESO. La personne qui propose un candidat n'a pas besoin d'être membre de la même unité de

négociation ou district que le candidat.

Comment soumettre une candidature? Soumettez votre candidature à Linda Brisson, présidente du

Comité des services en langue française, par télécopieur au 416-751-7858, par courriel à <u>chambec@osstf.on.ca</u> ou par la poste

au 60 Mobile Drive, Toronto (Ontario) M4A 2P3.

Quelle est la date limite pour les

candidatures?

Avant le 9 janvier 2013 à 16 h.

Qui recommande le récipiendaire? Un comité, composé de la présidente du CSLF et de deux autres

membres du CSLF, présente une recommandation à tout le

CSLF.

Qui approuve le récipiendaire? L'Exécutif provincial approuve le récipiendaire recommandé par

tout le CSLF.

Quand aura lieu la présentation? Le récipiendaire sera invité à assister à la RAAP 2013.

FORMAT DU PRIX

• Une plaque gravée avec les noms des récipiendaires annuels qui sera conservée au Bureau provincial.

• Un prix individuel décerné au récipiendaire à la RAAP.

PUBLICITÉ

OSSTF/FEESO fera connaître les contributions du récipiendaire du prix dans ses publications.

/tm/ctc-cope 343 /dstp cope343

